Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 02/10/2025 à 15h16 Réference de l'AR : 008-240800821-20250929-2025_09_173-DE Publié le 02/10/2025 ; Rendu exécutoire le 02/10/2025

> Département Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL: 44

Certifié affiché à la porte de la Maison de la Communauté Le 02.10.2025 Convocation faite Le 23.09.2025

Délibération N°2025-09-173

Retour sur la représentation de la Communauté au sein de la SPL XDEMAT pour la dématérialisation des actes de la Communauté

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Étaient présents : MM. ROGISSART. M^{me} Virginie Hervé FRANCOTTE. Jean-Marie BARREDA. Mathieu SONNET. GILLAUX. MM. Richard DEBOWSKI. Pascal André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. Mme Jennifer PECHEUX, MM. Eric GUERINY. Robert ITUCCI, VISCARDY, Eric MM. Gérard DELATTE. Dominique HAMAIDE, Jean-Claude GRAVIER, Bernard DEFORGE, Jean-Claude JACQUEMART. MM. Patrice PRINCE, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, Jean-Pol DEVRESSE. LAHAYE. MM. Gérald GIULIANI. Evelvne Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

WAUTOT (pouvoir à excusés: Mme Angélique Absents M. Claude WALLENDORFF à (pouvoir M. Dominique HAMAIDE). Mme Frédérique CHABOT (pouvoir Mme Sandrine BOURGEOIS), M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Mme Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2020-07-177 du 27 juillet 2020 désignant le représentant de la Communauté au sein de la SPL XDEMAT à savoir M. Sébastien PAULET,

Considérant la démission de M. Sébastien PAULET par courrier du 30 juin 2025, acceptée par le Préfet des Ardennes le 13 juillet 2025,

Considérant la candidature de M. Robert ITUCCI,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * <u>décide</u> de procéder à l'élection d'un représentant de la Communauté de Communes au sein de la SPL XDEMAT, au vote à main levée,
- * **proclame** élu M. Robert ITUCCI, représentant de la Communauté au sein de la SPL XDEMAT.
- * **donne délégation** au Président pour modifier le Règlement Intérieur de la Communauté en conséquence et le signer.

Pour extrait conforme

Le Président Bernard DEKENS